

PLAN ACCESSIBILITÉ – 3 POLITIQUES D’ACCESSIBILITÉ

1. Gratuité pour l’accompagnateur d’une personne handicapée

Dans le cadre du plan de développement de l’accès des personnes à mobilité réduite au réseau de transport régulier, cette politique a pour objectif de permettre à l’accompagnateur d’une personne handicapée de circuler gratuitement dans les véhicules du CIT Le Richelain.

L’objectif de la politique est donc de permettre à l’accompagnateur d’une personne handicapée, admise au transport adapté, de pouvoir circuler dans les véhicules et sur le réseau du CIT lorsqu’il accompagne la personne handicapée.

Voici les différents types de déficience pour une personne handicapée :

- Motrice ou organique en fauteuil roulant
- Motrice ou organique ambulatoire
- Intellectuelle
- Psychique (autisme, Alzheimer, Trouble d’Envahissement du développement (TED))
- Visuelle

Toutes cartes d’accompagnateur seront acceptées, voici différents exemples de reconnaissance :

- A) Carte québécoise à l’accompagnement des personnes handicapées – Fédération des transporteurs du Québec



Cette carte permet à l’accompagnateur d’une personne handicapée admissible de voyager avec cette dernière lors de déplacements interurbains sans avoir à défrayer de frais de transport. Cette mesure vise à rendre le transport interurbain accessible pour les personnes handicapées ne pouvant voyager seules.

B) Carte d'identité INCA



Cette carte est offerte exclusivement aux Canadiens aveugles selon la loi et inscrits à INCA. Cette carte permet à l'accompagnateur de voyager gratuitement à bord du réseau du CIT Le Richelain.

C) Carte d'accompagnement – Autorité Organisme Transport

Une carte d'accompagnement émise par le RTL, STL, STM et l'AMT permettra à l'accompagnateur de voyager gratuitement sur le réseau du CIT Le Richelain.

D) Vignette d'accompagnement

Cette vignette permettra à l'accompagnateur de voyager gratuitement à bord du réseau du CIT Le Richelain.



2. Siège réservée

Cette politique a pour objectif de prioriser les personnes dites à mobilité réduite, aux sièges identifiés à cet effet dans les véhicules du CIT Le Richelain.

3. Service d'arrêt sur demande

Cette politique a pour objectif de faciliter l'orientation des usagers témoignant d'une déficience visuelle, dans les véhicules et sur le réseau du CIT Le Richelain.